

Débat « retraite » Nay (9 juin 2010).

André Narritsens

Le débat de ce soir s'inscrit dans la campagne des mille réunions de discussion sur la question des retraites qu'organise dans tout le pays le Parti communiste. Ce grand effort militant est à la mesure de la gravité du problème posé. Il prend place dans d'autres initiatives effectués dans un cadre unitaire construit autour de l'appel de la Fondation Copernic et dont le meeting unitaire de Marseille a hier soir donné le départ donné le départ avec éclat. Ce travail de mobilisation des consciences est indispensable car le pouvoir, appuyé par les idéologues libéraux, et relayé par la plupart des medias a engagé une vaste opération d'enfumage des esprits qui se situe dans la droite ligne des offensives conduites depuis quinze années contre la protection sociale.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une étape nouvelle de ces attaques menées par le capital et la bourgeoisie. J'utilise délibérément ces deux notions (ces deux concepts) non point par mécanisme de langue de bois mais parce qu'il est indispensable d'être clairs et de nommer en conséquence les choses par leur nom.

Dans l'offensive qu'elles ont déclenchée, les forces de la réaction sollicitent le bon sens, assènent des évidences, mentent par omission ou sans omission, brouillent les pistes, bref canardent le peuple avec des balles enrobées de sucre.

Nous avons connu ce genre d'attaque à grande échelle il y a cinq ans lors de l'épisode du projet de Traité constitutionnel européen. Mais le peuple, au terme d'un considérable effort d'appropriation des termes réels du débat, a su disperser les brouillards dans laquelle on voulait le confiner.

Sur la question des retraites, le même processus peut se dérouler appuyé par des mobilisations sociales qui doivent grandir jusqu'à devenir irrésistibles. Combiner la critique des

projets, formuler des propositions et développer les luttes, voilà la clé d'une victoire populaire.

Nous en resterons ce soir à la critique et aux propositions en espérant que celles-ci contribueront aux rendez-vous de lutte qui se préparent désormais dans un contexte unitaire, syndical et politique, affermi depuis que le PS et la CFDT ont quelque peu clarifié leurs positions par rapport à la question emblématique et cardinale des 60 ans.

Ne disposant pas de beaucoup de temps je vais circonscrire mon introduction à quatre dimensions. Ce sera forcément assez sommaire, oublieux de bien des aspects, mais nous pourrons sans doute préciser et creuser au cours du débat.

Voici mes quatre séquences.

- 1 - Les retraites dans leur histoire ;
- 2 - Les pièges à déjouer ;
- 3 - L'alternative radicale à gauche :
- 4 - La retraite comme conception communiste.

1 - Les retraites dans leur histoire

Les circonstances historiques dans lesquelles les systèmes de retraite existants mais qui ne concernent aujourd'hui encore, il faut l'avoir à l'esprit, que 10% de la population mondiale, sont à la fois variées et convergentes.

On sait trop peu que le premier système généralisé de retraite (et plus largement de protection sociale) a vu le jour en Allemagne à la fin du XIX^e siècle, sous Bismarck. Il ne s'agissait pas d'une philanthropie de circonstance mais d'un projet politique clairement affirmé. D'une main Bismarck réprime le mouvement socialiste et de l'autre entreprend d'édicter des mesures sociales de grande ampleur dont le but est proclamé avec cynisme. Bismarck déclare ainsi : «*Avec les assurances*

sociales, les syndicats n'auront plus qu'à jouer du violon ». Pour résumer Bismarck installe une protection sociale dans le but d'intégrer la classe ouvrière aux fonctionnements de la société bourgeoise et neutraliser la puissance montante de la social-démocratie.

Ce fait soulève la question, qui reste ambiguë aujourd'hui encore, de la nature des conquêtes sociales effectuées sous domination capitaliste. J'y reviendrai dans ma quatrième partie.

En France les choses ne se sont pas du tout passées ainsi. Sous l'Ancien régime la mortalité frappait tôt et la question d'une période d'existence au delà du travail ne se posait pas. Pourtant le droit à pension était affirmé dans une ordonnance du 7 janvier 1407 qui donnait au roi le droit d'accorder une pension « *à ceux qui bien et longuement l'auraient servi* ». Discrétionnaires, ces pensions d'Ancien Régime allaient au fil du temps lourdement peser sur le budget de l'Etat ou plutôt celui de la Cour, ce qui n'était pas tout à fait la même chose, encore que....

A la fin du XVIII^e siècle un processus de recul de la mortalité s'enclenche qui ne se démentira plus. La question des retraites va surgir dans ce contexte. Certes le XVII^e siècle a vu apparaître quelques embryons de systèmes de retraite. Le plus connu est celui mis en place en 1670 par Colbert pour la marine militaire. Un siècle plus tard, en 1768, les fermiers généraux soucieux de s'attacher durablement leurs salariés créent à leur tour un régime fondé sur des cotisations.

La Révolution française qui a détruit les corporations et les formes de solidarité internes qui y étaient parfois attachées rompt avec ces solutions partielles et va affirmer quelques principes de protection sociale en proclamant la responsabilité de la nation envers les vieux travailleurs. La loi du 22 août 1790 déclare ainsi que « *dans l'âge des infirmités, la patrie [doit venir] au secours de celui qui lui a consacré ses talents*

et ses forces »¹. Cette loi assure au fonctionnaire après 50 ans d'âge et 30 ans de service le quart de son traitement. Les pensions versées sont à la charge exclusive de l'Etat, il n'y a aucune contribution des employés. Mais le fonds dégagé pour le paiement de ces pensions s'avère très vite insuffisant et le système doit être suspendu.

Face à cette disparition, les administrations financières mettent en place des caisses de caractère privé bâties sur le modèle de l'ancienne Ferme générale, autrement dit alimentées par des cotisations prélevées sur les traitements. D'autres ministères suivent bientôt l'exemple des administrations financières en créant à leur tour des caisses de retraite. On en comptera 24 en 1853. L'Etat apporte assez vite une contribution financière à ces initiatives et s'établit donc un système fondé sur la logique de cotisation des employés et de la contribution financière de l'Etat. Une loi adoptée le 9 juin 1853 boucle presque quinze années de discussions parlementaires, supprime les caisses existantes, attribue leurs actifs et passifs à l'Etat et inscrit les pensions au « *grand livre de la dette publique* ». Autrement dit l'Etat se constitue lui-même assureur et prend l'engagement de payer toutes les pensions.

La loi de 1853 ne concerne que les fonctionnaires de l'Etat et ignore donc les agents rémunérés sur des fonds départementaux ou communaux². Cette insuffisance de champ est un peu modifiée au fil du temps mais des systèmes de caisses s'ajoutent qui sont à l'origine de quelques régimes spéciaux (Banque de France, Opéra, Opéra comique, théâtre français...).

Je noterai qu'en 1850 une Caisse nationale de retraite a été mise en place qui repose sur la prévoyance individuelle « *volontaire, spontanée et libre* » pour reprendre l'expression d'Adolphe Thiers qui fut le rapporteur du projet de loi.

¹ Préambule à la loi du 22 août 1790.

² En 1831 a été créée la caisse des retraites militaires.

En créant une caisse d'ambition nationale, l'Etat a souhaité mettre en place un organisme incitant à des versements qui constituent un capital avec retour en rente viagère.

Cette initiative attire surtout des petits et moyens bourgeois qui disposent d'assez de revenus pour épargner. Les ouvriers, trop pauvres s'en tiennent à l'écart.

De leur côté, les sociétés de secours mutuels qui continuent les traditions des corporations distribuent parfois quelques prestations aux personnes âgées. La bourgeoisie va hésiter à leur égard entre la répression et l'encouragement. Napoléon III puis la bourgeoisie républicaine vont tenter de les capter. Mais dans le domaine des retraites elles ne joueront pas un grand rôle en raison de la faiblesse de la capacité d'épargne des salariés.

De plus grande importance apparaissent les dispositifs de retraites trouvés par les grandes entreprises qui ont du mal à recruter un personnel stable (mines, chemins de fer, grandes firmes sidérurgiques). Mais ces constructions sont fragiles et l'Etat doit bientôt intervenir.

En 1894 les mineurs obtiennent un régime obligatoire et en 1909 c'est au tour des cheminots. En 1901 on songe à l'instauration d'un régime général obligatoire qui est adopté en 1910 (c'est la loi sur les retraites ouvrières et paysannes - ROP). La CGT combat le dispositif dont le financement est assuré par capitalisation de cotisations ouvrières et patronales auxquelles s'ajoute une allocation viagère versée par l'Etat sous condition de ressources. Non seulement les prestations sont très insuffisantes, mais la CGT qualifie les ROP, l'expression restera célèbre, de « *retraites pour les morts* », le versement de la pension n'étant acquis qu'à l'âge de 60 ans. Trois millions quatre cent mille des sept millions de salariés sont concernés par ce système en 1913 mais leur nombre chute par la suite à 1,6 millions. Très peu toucheront une retraite. Le système s'effondrera au lendemain de la Grande guerre l'inflation de guerre ayant fait fondre l'épargne

constituée. Le principe de capitalisation vient de subir un échec historique.

Après la guerre un débat reprend qui va durer près de dix années et déboucher sur les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 qui créent des Assurances sociales (maladie, maternité et vieillesse) dont le financement est basé sur des principes de répartition (maladie et maternité) et de capitalisation (vieillesse). La vieille idéologie de la prévoyance individuelle organisée l'emporte une nouvelle fois en matière de retraite et le niveau de la pension à terme servie est très médiocre : 40% du salaire d'activité ayant donné lieu à cotisation. Dans les faits très peu de salariés peuvent prétendre à toucher une pension avant 1960, trente années étant nécessaires pour percevoir une pension à taux plein. Cette situation conduit Vichy à instaurer en 1941, sur une base de répartition, l'allocation aux vieux travailleurs salariés de niveau très modeste.

Cette longue période d'un siècle et demi, faite d'avancées partielles et ambiguës s'achève à la Libération dans le contexte de la mise en place « *du plan complet de sécurité sociale* » prévu par le programme du CNR.

Je ne m'attarderai pas dans une description des systèmes bâtis en 1945-1946 sous l'impulsion décisive d'Ambroise Croizat sauf à souligner que la répartition fonda tout le système de protection sociale, que la volonté d'unification ne fut que partiellement réalisée et que l'ambition de confier la gestion des régimes aux représentants des salariés ne put aboutir. La solidarité entre les divers régimes existants fut assurée par la mise en place de compensations in ter-régimes.

Mais quelles qu'aient été les limites de l'œuvre entreprise, le bond en avant a été considérable et a permis de largement tourner la page de l'abandon social qui avait caractérisé toute la période historique antérieure.

2 - Les pièges à déjouer

L'attaque en cours contre les systèmes de retraite existants s'inscrit en continuité des assauts antérieurs inaugurés en 1993 par Edouard Balladur et poursuivis en 1995, 2003 et 2008.

Les arguments développés tout au long de cette période ne varient guère et tournent autour d'une crise de financement structurelle qu'il conviendrait de juguler. On notera, et c'est un résultat de l'action idéologique du mouvement ouvrier, que plus personne, Medef excepté et en tout cas Laurence Parisot,, ne défend aujourd'hui les principes de capitalisation comme pouvant organiser le système général. Ce qui ne signifie pas que la capitalisation reste pour certains (et le gouvernement en fait partie) une voie possible et qui pourrait fructifier sur l'affaïssement des protections d'ensemble.

L'essentiel de l'argumentaire d'assaut s'appuie désormais sur la donnée démographique. A paramètres de cotisations et de droits inchangés, la répartition serait mise en grande difficulté en raison de l'allongement de l'espérance de vie.

L'argumentation est forte. Les données démographiques sont un fait et l'on sait assez bien faire des projections dans le temps. Le Conseil d'orientation des retraites vient d'être mobilisé dans ce but. Il lui a été demandé de revisiter les chiffres de ses projections antérieures, vieilles d'à peine deux années, en raison des impacts de la crise récente sur le financement des retraites.

Le COR s'est donc exécuté et a produit les résultats de trois scénarii dans lesquels varient la productivité du travail et le taux de chômage. Comme quoi la démographie n'est pas seule en cause et ne prend d'ailleurs un sens complet qu'en relation avec des données disons « économiques ».

S'agissant des données purement démographiques je ne puis m'empêcher de m'étonner du fait que le COR ne dise mot de la très importante remontée de la fécondité puisque l'indice

de fécondité qui était de 1,65 en 1974 s'est relevé à 2,09 en 2010 ce qui n'est pas rien. De même si l'on peut estimer à 150% le besoin de financement lié à la démographie entre 1949 et 2009 il faut rapporter ce chiffre à la production des richesses dans la période qui ont progressé en volume de 645%.

Ceci dit, je crois les projections statistiques utiles, mais l'on me permettra sans doute de penser au sérieux d'une projection en matière de retraite qui aurait été faite en 1910 sans intégrer les deux guerres et la crise internationale qui allaient suivre. Je suis très étonné que le COR raisonne à propos de la crise comme si elle était un phénomène passé, non reproductible et produisant des effets définitifs et absorbables.

Le vieux marxiste que je suis peut sourire de cela parce qu'il sait que la crise est systémique et qu'elle connaîtra nécessairement des développements. Et l'on reste extrêmement sceptique sur la pertinence de projections à 40 ans.

Ceci dit quels sont les principaux arguments du pouvoir ?

Les affirmations proclamées la main sur le cœur (du type vive la répartition, nous défendrons la solidarité, nous devons avoir le souci des générations futures...) doivent s'apprécier à partir de la véritable dimension du problème posé : *« cette réforme des retraites que nous devons construire aujourd'hui ne saurait se réduire à une réforme de paramètres : c'est une réforme de société »*.

Les cartes sont sur la table. Analysons-les.

Il s'agit dit le gouvernement de *« fixer deux objectifs : apporter une réponse durable aux difficultés financières de nos régimes de retraite en agissant sur leurs causes structurelles ; conforter le système français dans ce qu'il a de plus profond, sa solidarité entre les générations, les*

individus pour tenir compte des contraintes et des aléas de la vie professionnelle ».

Les causes structurelles que pointe le gouvernement sont exclusivement démographiques. Il s'agit de répondre dit le gouvernement « *à la véritable cause du déséquilibre de nos régimes de retraite : la démographie* ». Certes la question de l'emploi s'y accroche pour partie mais cela concerne surtout l'emploi des plus de cinquante ans. Mieux, le document gouvernemental déclare qu'il n'est nul besoin de discuter de la question de l'emploi dès lors que dans ses projections le COR a intégré cette perspective dans ses projections (le COR fonde ses calculs sur l'hypothèse d'un retour au plein emploi en 2015, c'est-à-dire à un taux de chômage de 4,5%, soit environ 1,3 millions de chômeurs).

Et le gouvernement se saisit de cette perspective pour longuement critiquer les mesures qu'il considère porter préjudice à l'emploi. Il écarte donc toute hausse généralisée des cotisations sociales patronales et chiffre à 3,8 points l'augmentation nécessaire pour combler le seul déficit de 2010 qui se traduirait, dit-il, par la destruction de 200 000 emplois. Une hausse généralisée des cotisations sociales salariales affecterait rudement le pouvoir d'achat, l'impact sur la consommation et l'emploi serait fort. On est toujours dans un cercle vicieux. De même la piste d'une assiette de cotisation sur la valeur ajoutée se substituant à l'assiette salaire, est écartée d'un revers de main au nom de résultats de simulations anciennes dont certaines ont été commandées par le gouvernement Jospin.

L'analyse de la précarité, des bas salaires, des distorsions hommes femmes n'est pas faite. Tout se résume à une évolution démographique inéluctable. Les paramètres qui peuvent bouger sont liés à cette évolution. Les problèmes de financement ne s'appréhendent pas autrement que dans ce cadre. La productivité du travail n'est pas considérée. Du chômage de masse il n'est guère question. Bref le raisonnement ne marche dans le meilleur des cas que sur une

jambe et n'intègre jamais la dimension de la crise systémique au demeurant impensable dès lors que l'on considère que le capitalisme peut contrôler ses crises et persister dans son être.

La question des déficits publics accompagne en marge le raisonnement : la mobilisation en Europe de 750 milliards d'euros (5 000 milliards de francs) pour « sauver » les banques implique de diminuer dans les richesses produites la part des prélèvements publics et sociaux (impôts+cotisations) nécessaires au financement des dépenses sociales de santé et de retraite notamment.

Tel est l'engrenage infernal dans lequel se trouvent entraîné le pouvoir. Le reste du raisonnement est simple habillage crapoteux comme le maintien du pouvoir d'achat des pensions par alignement sur les prix alors qu'il faudrait les aligner sur les salaires.

Dans sa logique d'arrimage aux intérêts du capital, le gouvernement écarte toute idée d'une hausse des prélèvements, ne veut pas entendre parler d'une modification de l'assiette, ne dit mot des positions du parti communiste qui propose d'établir le niveau des prélèvements sur le rapport salaire/valeur ajoutée et non sur la seule valeur ajoutée.

La réponse structurelle est, selon le gouvernement, exclusivement démographique ou pour parler tout à fait simplement dans le recul de l'âge légal du départ en retraite et dans l'allongement de la durée de cotisation pour percevoir une pension à taux plein. Il faut selon lui « *répondre à un déséquilibre démographique par des solutions démographiques* ».

Au bout de ce raisonnement c'est vraiment d'un choix de société qu'il s'agit.

3 - L'alternative radicale à gauche

Puisqu'il est question de financement de la protection sociale il est nécessaire de mettre les pieds dans le plat. Nous devons tout d'abord réaffirmer que la retraite s'inscrit essentiellement dans une relation avec le travail. C'est d'ailleurs la logique de la répartition qui n'est pas qu'une solidarité intergénérationnelle mais une socialisation, fondée aussi sur une solidarité nationale et interprofessionnelle.

Le financement des retraites est simple. Grosso modo il se construit sur un système de cotisations à deux entrées, l'une salariale, l'autre patronale. Les salaires forment dans les deux cas l'assiette de la cotisation.

Historiquement le système a été mis en place à une époque où les entreprises tiraient l'essentiel de leurs ressources de leur activité productive. La situation est très largement différente aujourd'hui : les entreprises disposent de ressources externes abondantes (rentes financières, placements et autres titres de créances rapportant des intérêts, contrôle d'entreprises pourvoyeuses de dividendes, perception de redevances sur brevet, licences...). La partie des ressources des entreprises non financières en France hors valeur ajoutée propre a connu une augmentation spectaculaire : en 2009 la valeur ajoutée propre des entreprises non financières atteint 956 milliards et les revenus tirés des rentes financières 424 milliards soit 44% de la valeur ajoutée propre contre 2,5% en 1950. Pour les sociétés financières c'est encore mieux (ou pire) leur valeur ajoutée propre ne représente que 23% de leurs ressources globales.

Le parti communiste demande que les revenus financiers des entreprises et des banques cotisent au même taux que la cotisation sociale patronale assise sur les salaires. Mais il ne se contente pas de cette exigence. Il considère (c'est un principe fondamental) non seulement que les cotisations sociales doivent être assises sur les salaires mais que leur taux doit être modulé selon le rapport « salaire/valeur ajoutée ». Plus la part des salaires dans le rapport est importante moins le taux de cotisation est élevé. Ce mécanisme a le double intérêt

de ne pas pénaliser les entreprises de main-d'œuvre et d'inciter toutes les entreprises à augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée qui peut se réaliser par une bonne politique salariale, des créations d'emplois, le développement des qualifications. L'élévation de la productivité peut aussi se penser autrement que par l'abaissement des coûts salariaux. La croissance financière des capitaux peut perdre de son attrait.

La taxation des revenus financiers des entreprises pourrait dans un premier temps rapporter 22 milliards d'euros pour les retraites puis ce rendement diminuerait ensuite alors que la modulation de la cotisation conduirait à des rentrées en développement et inciterait à s'engager dans une autre logique de la croissance et de la gestion des entreprises centrée sur le développement des emplois, des salaires et des prestations sociales.

Face aux propositions communistes et plus généralement aux critiques portant sur la non taxation de la plupart des revenus financiers, le gouvernement a allumé un contre-feu puisqu'il déclare envisager « *la mise en place d'une contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital* ». Par revenus, le gouvernement entend les revenus des particuliers. L'enfumage est ici de grande intensité : la taxation des hauts revenus et des revenus du capital des particuliers pour établir l'équilibre des comptes des régimes de retraite suppose qu'il y ait beaucoup de riches ou qu'ils gagnent de plus en plus d'argent. Une telle perspective doit être refusée dès lors que l'on entend réduire les écarts de revenus et, remarque adjacente, l'ambition de réduction des écarts de revenus relève davantage d'une logique de prélèvement fiscal direct par l'impôt sur le revenu.

Par contre les revenus financiers des entreprises méritent une taxation selon les modalités que j'ai exposées qui non seulement permettent d'accroître les recettes pour la protection sociale mais incitent les entreprises à créer

davantage d'emplois utiles et d'accroître dans le même mouvement la masse des cotisations.

La nécessité de taxer les revenus financiers des entreprises s'affirme d'autant plus que depuis la fin des années 1980 la montée du chômage est allée de pair avec la financiarisation de l'activité des entreprises. Depuis trente ans ce cancer financier ronge la gestion des entreprises. Il incite à la recherche d'une haute rentabilité construite sur le refoulement de l'emploi et des salaires qui sont la base de notre système de financement des retraites. Tout cela a conduit à une extravagante suraccumulation de capitaux financiers à la recherche frénétique de rentabilité. Il faut s'attaquer à cette suraccumulation. Il faut réduire les revenus financiers et viser à une progression de l'emploi.

Une telle orientation implique de mettre fin aux exonérations de cotisations patronales qui s'élèvent 30 milliards d'euros aujourd'hui somme qui pourrait être affectée à un Fonds national pour développer l'emploi et la formation qui sont les bases de la protection sociale. Ce Fonds impulserait un nouveau crédit destiné à l'investissement dont le taux d'intérêt baisserait d'autant plus que les entreprises favoriseraient l'emploi. Ce dispositif favoriserait la base emploi et salaire de la retraite par répartition.

J'ajoute, s'agissant de la base salaire qu'il est nécessaire d'étendre l'assiette des cotisations pour la retraite à tous les éléments de rémunération (primes, intéressement, participation, stocks-options...). En effet 120 milliards de cotisations para salariales échappent aujourd'hui aux cotisations sociales si l'on en croît la Cour des comptes. Certes, à long terme cette extension d'assiette élargirait les droits à la retraite des cotisants mais elle procurerait dans l'immédiat environ dix milliards de ressources supplémentaires.

Les propositions dont je viens de faire état sont le résultat d'une réflexion d'ampleur conduite par les économistes

communistes depuis de nombreuses années. Elles rejoignent très largement les propositions faites par la CGT et constituent une très grande originalité dans le paysage idéologique français. Ce fait explique sans doute les raisons du silence gouvernemental à leur propos.

En tout cas financer à l'horizon 2020 voire 2050 les 3 puis 5 points de PIB indispensables pour ouvrir un droit à la retraite pour tous à 60 ans avec un taux de remplacement du revenu d'activité par celui de la pension d'au moins 75% (aucune pension ne pouvant être inférieure au SMIC) est tout à fait possible.

4 - La retraite comme conception communiste

Me voici parvenu au quatrième temps de mon bref exposé que j'ai intitulé, de manière un peu provocatrice « *la retraite comme conception communiste* ». Après tout puisqu'on nous dit sur tous les tons que le dossier des retraites est celui d'une conception de la société, allons-y. Quelques réflexions existent à propos de la retraite comme séquence communiste possible. Mais les propos qui suivent sont personnels.

J'énonce d'abord quelques principes :

- la retraite est un moment de l'existence humaine (de la biographie) qui se traduit par l'extinction de la relation aliénante au travail ;
- le revenu, jusqu'alors issu de l'activité salariée ou de travail perd cette caractéristique (bien qu'il demeure en lien organique avec lui) et se transforme en revenu socialisé ;
- ce revenu socialisé résulte d'un accord social qui dégage les conditions d'une séquence de vie d'un type nouveau ;
- la relation au temps social et personnel est modifiée. Chacun est maître de son emploi du temps ;

- l'implication sociale, culturelle,... est possible dans des conditions biographiquement inédites ;
- la recomposition de l'articulation privé/social est possible...

Voilà, dira t'on, une situation idéale, une utopie en quelque sorte.

Et pourtant ! De deux choses l'une ou bien on considère ce moment biographique comme sans signification sociale particulière en le réduisant aux dimensions de la seule sphère privée voire en le livrant aux préoccupations marchandes (le fameux marché multiformes du troisième âge) ou bien on considère la séquence de la retraite comme un moment de très grande potentialité individuelle et sociale.

Loin d'être le moment d'une sortie de l'inscription sociale, un retrait, la séquence biographique de la retraite peut constituer le champ d'une mise en œuvre de principes d'organisation sociale fondés sur d'autres principes que ceux de l'exploitation du travail salarié.

Déjà aujourd'hui l'installation durable d'une population massive de retraités a modifié bien des données sociales. Les expérimentations sont multiples, de qualité très variable. A vrai dire elles se situent souvent sous des modèles idéologiques dominants et reproduisent les différences de classes, des pratiques de classes culturelles notamment.

Il faut en conséquence penser à construire les outillages sociaux nécessaires à l'exercice d'une séquence biographique de masse de nouvelle ambition. Non point pour encadrer, mais pour relier, offrir des perspectives, favoriser les échanges d'expériences, construire d'immenses utilités sociales. Apporter si l'on peut dire une plus value inédite non marchande participant du fonctionnement d'ensemble de la société.

Au fond et c'est bien là un choix de société, il faut dégager du temps pour le temps libre de la retraite. Il faut défendre le droit de partir à 60 ans qui laisse aujourd'hui environ vingt années d'existence libérée du travail aliéné.

Je l'ai dit en ouverture de cet exposé, les conquêtes sociales sous domination capitaliste sont à la fois des acquis et des choses ambiguës. Le patronat a besoin d'une main-d'œuvre en bon état, bien réparée, performante à souhait et exploitable à merci. Le travailleur a besoin d'être soigné de viser à l'état de bien être. Telle est la contradiction.

La séquence biographique de la retraite sous les principes de la vie libre et heureuse est possible à condition que la lutte pour qu'elle puisse enraciner ses fondements dans le socle solide des solidarités et d'une société d'égalité remporte la victoire contre ceux qui, tel l'Harpagon de Molière crispent leurs mains sur leur cassette et les yeux fixés sur le CAC 40 déjeunent en bande au Fouquet's.